

AR PREFECTURE
047-214703373-2016 0526-111-DE
Regu le 30/06/2016

vu  ANNEXE 1

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT LOT ET GARONNE

DÉLIBÉRATION N° 17

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
DATE DE LA CONVOCATION 19.05.2016		
DATE D'AFFICHAGE 19.05.2016		

SÉANCE DU JEUDI 26 MAI 2016 :

L'an deux mille seize et le jeudi vingt-six mai à 20H30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur *Jean-Marc CHEMIN*, Maire.

Présents : Messieurs et Mesdames : CHEMIN Jean-Marc. VERGNAUD Alain.
MOLINIE Marie-Pierre. ROUDIL Christophe. PICHET Pierre Simon. LASSERRE
Jean-Jacques. TAVERNIER Loïc. BERTHIER Christine. PASQUET Anrore.

Absents excusés : SAUVANET Pierrette et BRU Alexis qui a donné procuration à
Marie-Pierre MOLINIE

Madame Marie-Pierre MOLINIE a été élue secrétaire.

OBJET : CHEMIN RURAL DE PRADAGE

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

- Le chemin rural desservant les trois maisons du hameau de Pradagé Ouest comporte plusieurs numéros, résultant de la cession de terrains des propriétaires riverains lors de la création de ce chemin rural ;
- Un seul numéro, le B 246 ne figure pas au compte de la commune mais demeure au compte de M. BOUCHEYROU Jean-Jacques, propriétaire d'une des 3 maisons desservies.

Il s'agit manifestement d'un oubli lors de la création de ce chemin dans les années 1960.

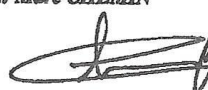

Monsieur le Maire a proposé à M. Jean-Jacques BOUCHEYROU de lui racheter la parcelle.
Après deux années de négociation, il n'a pas été trouvé d'accord à l'amiable.
La seule solution possible pour la commune est l'expropriation.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour
entreprendre les formalités nécessaires pour cette expropriation.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 30.05.2016

Fait et délibéré les : jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Publié le 30 mai 2016

Le Maire,
Jean-Marc CHEMIN

ANNEXE 1